BC-10/18 : Manuel à l’intention des juristes sur l’engagement   
de poursuites judiciaires contre le trafic illicite

*La Conférence des Parties,*

1. *Remercie* le petit groupe d’experts réuni en vue d’élaborer un projet de manuel à l’intention des juristes sur l’engagement de poursuites judiciaires contre le trafic illicite;

2. *Approuve* le Manuel sur l’engagement de poursuites judiciaires contre le trafic illicite[[1]](#footnote-1);

3. *Encourage* les Parties à utiliser le manuel pour former, le cas échéant, les procureurs et les juges, et à prendre toutes les mesures concrètes pour incorporer les éléments pertinents du manuel dans le programme national de formation du personnel chargé de la mise en application;

4. *Demande* au Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des fonds, de publier le manuel dans les six langues officielles de l’Organisation des Nations Unies et d’organiser des activités de formation, en collaboration avec les Centres régionaux et les Centres de coordination de la Convention de Bâle, les Secrétariats d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et d’autres organisations internationales, institutions et programmes;

5. *Remercie* la Commission européenne et le Gouvernement norvégien pour l’appui financier qu’ils ont fourni en vue de l’élaboration et de la diffusion du manuel.

1. UNEP/CHW.10/12/Add.1. [↑](#footnote-ref-1)